

DEL 04.04.2014-032 : Syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Scaër – Désignation des délégués

Le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la région de Scaër, formé des communes de Bannalec, Saint-Thurien, Scaër et Tourc'h, a pour objet la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaires à la réalisation des travaux ou des services pour les compte de ses adhérents, notamment en ce qui concerne la voirie, les réseaux divers et l'entretien des espaces verts.

Cette mise à disposition peut être étendue, le cas échéant, aux collectivités et communautés de communes non adhérentes, à l'Etat ainsi qu'aux particuliers lorsque les prestataires du secteur privé font défaut.

Le SIVOM est administré par un comité syndical constitué de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune, désignés par leur conseil municipal.

Il tire principalement ses ressources de la location du matériel et du personnel aux tarifs fixés par lui. Le déficit éventuel de fonctionnement du SIVOM portant sur l'ensemble de ses activités serait comblé par les communes selon une clef de répartition mettant en jeu la population, la longueur de la voirie communale et le produit des contributions directes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter au sein du comité syndical du SIVOM de la région de Scaër les personnes suivantes :

Délégués titulaires :

- Marie-José Toullec
- Martine Prima

Délégués suppléants :

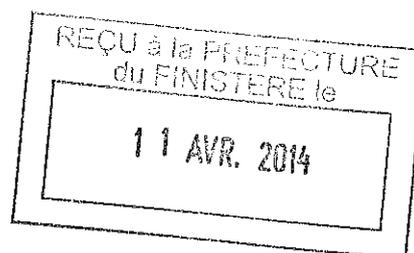
- Jérôme Lemaire
- Yves André

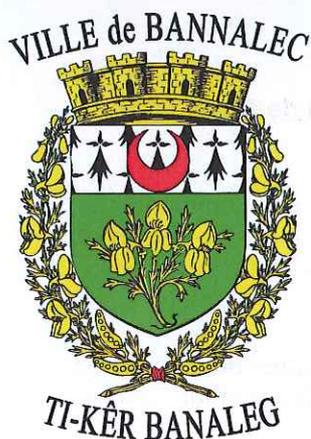
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, , Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TÈRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Marcel JAMBOU, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ, (arrivé en cours de séance),
Mme Martine PRIMA excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Jérôme LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.